



3747

CRIPi PACA DU 21 NOVEMBRE 1991

**COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL MIXTE
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 1991**

- LA VIE ASSOCIATIVE

A)- LA VIE ASSOCIATIVE DANS LA POLITIQUE PUBLIQUE D'INTEGRATION

A l'appui du document introductif de la Délégation Régionale du FAS, le Groupe de Travail a discuté de la question associative dans les politiques en général, et celle de l'intégration, en particulier.

L'inscription de cette question à l'ordre du jour de la CRIPi est en lien avec l'importance que prend la rencontre entre la vie associative et les dispositifs publics de lutte contre les exclusions.

Plusieurs points ont été soulevés dans les interventions du Groupe de Travail :

- La rencontre entre "Projet associatif" et "Politique Publique" est souvent "féconde" ; elle est au centre de la création du lien social. Il n'en est pas moins que l'intensification de cette rencontre fait courir le risque d'une érosion de l'identité associative, comme espace social d'interpellation et de propositions.
- Un autre obstacle qui mine l'exercice de la vie associative est celui de l'excessive spécialisation et professionnalisation des interventions et des intervenants, cette fragmentation des pouvoirs laisse peu de place à l'appréhension totale des questions liées à l'exclusion.
- Le travail collectif à moyen terme ne permet pas toujours un renforcement des forces et des volontés. La recherche permanente du financement aménage ce même renforcement.
- Il est souvent trop demandé aux associations, elles ne peuvent pas faire des miracles en matière de réponses totales aux exclusions. Elles peuvent cependant concourir à réduire les inégalités. Le Groupe de Travail mesure l'enjeu attendu du secteur associatif. A savoir la mobilisation de leurs potentialités humaines et pédagogiques.

- Mais comment réussir une mobilisation si le projet associatif n'est pas explicité et expliqué, à l'insu même des attentes des politiques publiques, c'est-à-dire l'importance d'un projet associatif défini de manière autonome ?

- Cette explicitation est plus que jamais nécessaire afin que la subvention accordée soit en relation (en rencontre) avec la mission publique, c'est-à-dire un objectif de mobilisation.

De la discussion, il y a lieu de retenir que la force de la vie associative aujourd'hui reste la capacité à formuler des objectifs clairs de mobilisation afin que la mission due à la subvention publique soit celle d'une rencontre et non celle d'un effacement de la vie associative.

B)- FINANCEMENT ET ASSOCIATIONS

A partir de la note élaborée par la Délégation Régionale, le Groupe de Travail a discuté des problèmes financiers des associations.

Au nombre de trois, ils concernent :

- 1- la difficulté de constituer des fonds propres
- 2- le décalage entre la décision financière et la réalisation de l'action.
- 3- la maîtrise insuffisante par les associations de la gestion économique.

Il a été souligné que la partie financière est certes un élément sensible dans la conduite et la réussite des actions mais l'intervention sur la "conséquence" ne doit pas dispenser de réfléchir sur la cause, notamment dans les dispositifs publics de lutte contre les exclusions.

Dans la nécessité de garantir la réussite des actions dans un climat financier serein, il y a lieu de :

- Réunir le secteur bancaire sur les agios notamment.
- Initier un fonds Régional de garantie pour permettre aux associations de bénéficier d'emprunts à de bonnes conditions.
- Promouvoir les groupements de prévention agréés en vue d'une meilleure maîtrise économique de la gestion associative.